

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL139

présenté par

Mme Schmid, M. Quentin, M. Marsaud et M. Mariani

ARTICLE 29 SEPTIES

A l'alinéa 2, supprimer les mots : « pour l'élection des conseillers consulaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement demandant la suppression de la rédaction actuelle du chapitre III.